

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Lausanne, le 15 novembre 2009

**Un nouveau pas dans l'inhumanité vient d'être franchi par les autorités vaudoises et suisses dans l'application des accords de Dublin. Un enfant de 17 ans, seul et sans sa famille, qui a fui la guerre en Somalie, vient d'être renvoyé manu militari du territoire Suisse. Et il n'est que le premier sur une liste de mineur non accompagné en cours de renvoi.**

Le 12 novembre 2009, Abdirashid, somalien **mineur** non accompagné (MNA) a été réveillé (alors qu'il était au Centre Evam spécialisé dans l'accueil des mineurs) et emmené par la Police de sûreté vaudoise pour être conduit à l'Aéroport de Zurich en vue d'une expulsion en direction de Rome.

A ce jour, nous n'avons aucune autre nouvelle.

Aux dires des autorités cantonales et fédérales, qui ont été immédiatement alertées, cette procédure de renvoi a été fait dans le cadre légal et ce renvoi est donc exécutable. Abdirashid est en Suisse depuis le mois de janvier 2009, il y est arrivé seul, sa mère est à Mogadishu et son père est décédé en 2007. Il est scolarisé dans les classes d'accueil de l'OPTI (Organisme pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion professionnelle, classes du post-obligatoire de l'école publique dépendantes du DFJC du canton de Vaud) depuis le mois d'août 2009. C'est un excellent élève, sérieux, motivé ; il force l'admiration de ses enseignants quant à son désir d'apprendre et est un camarade respecté et aimé.

Avant son arrivée en Suisse, Abdirashid a transité par l'Italie. Après avoir fui les combats dans la capitale somalienne, il est arrivé à Lampedusa, puis est resté, dans des conditions de vie extrêmement difficiles (au niveau de la promiscuité et de l'hygiène de vie) dans un camp pendant trois mois. Au terme de ce laps de temps, il lui a été signifié: « L'Italie est grande, débrouillez-vous ! ». Après avoir erré quelque temps en Italie, il a pu rejoindre la Suisse.

Ce parcours, semé de douleurs et d'angoisse, fait que Abdirashid est considéré par les autorités fédérales comme un Cas Dublin. Pour lutter contre ce que les autorités européennes ont l'ironie d'appeler « l'Asylum shopping », les Etats européens ont mis en place un système donnant au premier pays d'arrivée sur sol européen le droit de statuer sur une demande d'asile. La Suisse a ratifié les Accords de Dublin.

Ces Accords ne font aucune distinction entre les personnes majeures et les mineures, la seule obligation étant d'annoncer, lors d'un renvoi, qu'un mineur est à bord. Aucun suivi n'est mis sur pied à l'arrivée dans le pays de destination.

Alors qu'il était en train de trouver un peu de stabilité au sein du centre Evam et dans l'école qu'il fréquentait, Abdirashid, jeune homme de 17 ans, est maintenant, à nouveau totalement livré à lui-même. Les récits des élèves qui ont transité par l'Italie nous font craindre le pire.

Nous savons que ce départ a été fait dans le respect des lois. Mais que dire de lois qui lancent sur les routes de l'Europe un mineur, seul, sans aucun soutien ? Que dire de lois qui stoppent un jeune homme dans ses recherches de formation ? Que dire de lois qui empêchent un jeune homme de dire au revoir à ses amis et à ses proches ? Que dire de lois qui troublent le sommeil et conduisent jusqu'à la maladie des jeunes gens confrontés à cette violence institutionnelle ?

Nous devons dire notre opposition à l'injustice de ces lois.